

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

N° AS668

AMENDEMENT

présenté par

Mme Vidal, Mme Missoffe, M. Huyghe, Mme Liliana Tanguy et M. Rodwell

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
